

Compte-rendu du conseil municipal Du JEUDI 06 JUIN 2019 à 18h00

Ordre du jour :

1 - Finances

Validation divers devis

2 - Projets et travaux

Programme financier et technique du Télésiège de la Fournache

Attribution du marché de travaux « terrassements, neige de culture » dans le cadre du groupement de commandes avec la SPL Parrachée Vanoise

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire, M. POILANE Pascal, Adjoint.

M. AGUSTIN Jean-Jacques, M. COLLY Roger, M. DAMEVIN Pascal, M. GROS Michel, M. MANOURY Didier (secrétaire), M. PELISSIER Daniel, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien.

Absents : M. DROT Bernard (*procuration à M. MANOURY Didier*), Mme CHARDONNET Corinne (*procuration à M. DAMEVIN Pascal*), M. FRESSARD Roland (*procuration à M. PELISSIER Daniel*), Mme GROS Sandrine (*procuration à M. GROS Michel*), M. MINAUDO Christophe.

Départ de M.DAMEVIN à 19h12.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18h05.

A la demande de M.DAMEVIN, retenu par d'autres obligations en début de soirée, M. le Maire propose que le point concernant le programme technique et financier du télésiège de la Fournache soit délibéré en point N°01.

Désignation du secrétaire de séance

M. MANOURY est désigné secrétaire de séance.

TRAVAUX

Point N°01 – délibération N°2019-105

PROGRAMME FINANCIER ET TECHNIQUE DU TELESIEGE DE LA FOURNACHE

M. le Maire donne la parole à M. DAMEVIN pour la présentation de ce point.

M. DAMEVIN informe le conseil municipal que la SPL Parrachée-Vanoise a lancé une consultation pour la construction du télésiège de la FOURNACHE.

5 entreprises ont déposé un pli et 4 offres ont été déclarées recevables par la commission d'Appel d'Offres de la SPL.

Il s'agissait des offres des entreprises suivantes :

POMAGALSKI	3 727 400.00€ HT
CCM	2 900 000.00€ HT
DOPPELMAYR	3 750 000.00€ HT
LST	2 950 000.00€ HT
GMM	3 250 000.00€ HT

Au regard des critères d'attribution et de leur pondération, après analyse, la société la mieux placée est CCM qui propose un appareil à pinces fixes, conforme à la demande, pour un montant de 2 900 000€ HT. En conséquence, la SPL Parrachée-Vanoise a décidé de retenir l'offre de l'entreprise CCM.

M. DAMEVIN signale également qu'une consultation a été lancée par la SPL pour la mise en place de chalets de stockage et la création d'un local pour le transformateur électrique. Pour la réalisation de ces travaux, l'entreprise GRAVIER a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 208 369.00€ HT.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

DONNE un avis favorable sur les choix techniques et financiers retenus par la SPL Parrachée-Vanoise pour la réalisation du télésiège de la FOURNACHE et les travaux annexes à cette opération, tels que ci-dessus présentés.

Point N°02 – délibération N°2019-106

MARCHE TERRASSEMENTS NEIGE DE CULTURE ET TELESIEGE DE LA FOURNACHE » DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 04 avril 2019, un groupement de commandes a été créé pour le marché « terrassements neige de culture et télésiège de la Fournache. »

Une consultation a été mise en ligne et 3 entreprises ont déposé une offre. Il s'agit des entreprises suivantes :

Entreprise GRAVIER

Entreprise VINCI

Entreprise MANNO

La commission d'Appel d'offres du groupement de commandes s'est réunie le 05 juin et a pris connaissance du rapport d'analyse des offres avant d'entendre chaque candidat.

Après analyse des offres, suite à l'audition des candidats et après négociation, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre la mieux placée soit celle du groupement VINCI/VTSV pour un montant de travaux de 690 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission d'Appels d'Offres du Groupement de Commandes :

DECIDE de retenir l'offre du groupement VINCI/VTSV pour un montant total de travaux (Commune et SPL) de 690 000€ HT dans le cadre de la consultation ci-dessus,

DIT que le montant des travaux imputable au budget « équipements touristiques » est de : 244 502.00€ HT,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement concernant la commune d'AUSSOIS pour un montant de 244 502.00€ HT.

FINANCES

Point N°03 : délibération N°2019-107 VALIDATION DE DIVERS DEVIS et FACTURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à engager les marchés suivants :

SNAL	Produits et matériels d'entretien (balai, manche vaisselle)	78.23€ TTC
BERGER LEVRAULT	Pack dématérialisation (certificats électroniques et mise en service)	330.00€ TTC
AGATE	Renouvellement certificat	187.20€ TTC
HISTOIRE DE LIRE	38 livres pour la bibliothèque	498.16€ TTC
MARTOIA BTP	Reprise de la rue de l'Eglise/Place des Chantres	4 560.00€ TTC
PICHON	Divers petits matériels école primaire	362.25€ TTC
LACOSTE	Fourniture de bureau école	386.77€ TTC
HIBOUTHEQUE	Abonnement Hibouthèque	30.00€ TTC
ADAMAS AVOCATS	Etablissement convention avec exploitant du Fort M.Christine	1 800.00€ TTC

ONET	Nettoyage vitrerie de la Mairie	94.00€ HT
ONET	Nettoyage vitrerie Salle des Fêtes	327.00€ HT
ONET	Nettoyage vitrerie du four	66.00€ HT
ONET	Nettoyage vitrerie salle de motricité	59.68€ HT
ONET	Décapage des sols salle de motricité	202.50€ HT
ONET	Nettoyage de l'école primaire	1 232.64€ HT
ONET	Décapage des sols de l'école primaire	499.00€ HT
SIMA	Fourniture de bureau pour 6 mois	1 000.00€ TTC
CASELEC	Remplacement batterie sirène intérieure	60.00€ TTC
ASS.Communes Forestières	Appel de cotisation	321.00€ TTC
SPORTS 2000	Location ski de fond – école hiver 2018-2019	273.00€ TTC
LACOSTE	Fournitures scolaires pour la rentrée 2019	410.30€ TTC
LACOSTE	Fournitures scolaires pour la rentrée 2019	257.17€ TTC
SAVOIRS PLUS	Supports de cours pour la rentrée 2019	636.01€ TTC
THEVENIN et DUCROT	Carburant du mois de mai	125.22€ TTC
LACOSTE	Fournitures scolaires	129.44€ TTC

Régie électrique :

CGED	Scotch, piles, collier électriques	42.50€ HT
CGED	Modules TRI pour LEITAO Philippe	52.38€ HT
ELECTRA	Création réseau BT hameau de l'Esseillon	8 418.00€ HT
REAL	Disjoncteurs+Vigi pour mise aux normes EP Virage Charrière	432.77€ HT
REAL	Cable pour alim. Définitive LEITAO	810.64€ HT
ANROC	Appel de cotisation	206.00€ TTC
Mickael COL	Réparation porte du local de la régie électrique Plan Champ	990.00€ HT

Eau et assainissement :

MARTOIA BTP	Réalisation d'un branchement AEP Maison Rémi DAMEVIN	650.00€ HT
BOAMP	Publication extension réseau assainissement FOURNACHE	864.00€ TTC
VTSV	Curage réseau pluvial Fintan	127.00€ HT/heure
VTSV	Raccordement EU et AEP Madrecki (forge)	3 905.20€ HT
Bureau des Guides	Installation ligne de vie prise d'eau de l'Esseillon canal de l'Ortet	320.00€ TTC/jour
SERFIX	Matériel pour ligne de vie (câble, goujons), baudrier, mousquetons	1 552.17€ HT

DSP – équipements touristiques :

GRAVIER BTP	Modification d'équipements dans le réservoir des Côtes	5 640.59€ HT
BOAMP	Publication travaux TS de la Fournache	864.00€ TTC
GRAVIER	Transport de terre végétale Sétives	1 730.00€ HT

Point N°04 – délibération N°2019-108
VALIDATION DEVIS et FACTURE (suite)

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études EPODE pour l'assainissement du secteur de la FOURNACHE par délibération en date du 29.08.2018.

Compte tenu des diverses modifications intervenues sur ce dossier, le bureau d'études propose une mise à jour de sa mission pour ces travaux d'assainissement non collectif comme suit :

Mission EPODE – maîtrise d'œuvre – 2 tranches

Tranche 1 : travaux d'assainissement non collectif phase 2019 Sur un montant estimatif de travaux de 173 000€ HT	11 520.00€ HT
Tranche 2 : pose de génie civil –réseau électricité Sur un montant estimatif de travaux de 100 000€ HT	5 100.00€ HT
TOTAL	16 620.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

Voix « POUR » : 12

Voix « CONTRE » : 0

Abstention : 2

VALIDE la mise à jour de la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études EPODE pour l'assainissement de la FOURNACHE,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis à intervenir,

DIT que le présent devis annule et remplace les dispositions « Mission N°01 comprenant 2 tranches pour la maîtrise d'œuvre » de la délibération N°2018.151 en date du 29.08.2018.

M. DAMEVIN, retenu par ailleurs, quitte l'assemblée à 19h12.

Point N°05 – délibération N°2019-109

ACQUISITION DU TERRAIN DES CONSORTS ARNAUD/MAJO/DARDEL/MENJOZ/PIN

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme MAJO Geneviève, représentant les consorts ARNAUD/MAJO/DARDEL/MENJOZ/PIN a proposé que la commune se porte acquéreur d'une parcelle de terrain sise aux Sétives, section B, N°145, d'une surface de 8300m².

Compte tenu de l'intérêt que représente ce bien pour les futurs projets de la commune (renouvellement du téléski de l'ETERLOU et piste de VTT) M. le Maire propose au conseil municipal de l'acquérir aux conditions suivantes :

Prix d'achat du terrain : 0.37€ du m² soit 3 071.00€

Indemnité de 3 000 € pour occupation anticipée de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de se porter acquéreur de la parcelle sise section B, N°145 d'une superficie de 8300m² propriété des consorts ARNAUD/MAJO/DARDEL/MENJOZ/PIN,

CHARGE M. le Maire de faire une offre aux consorts ARNAUD/MAJO/DARDEL/MENJOZ/PIN sur la base d'un prix d'achat de 0.37€ le m² avec une indemnité de 3 000 € pour occupation anticipée de terrain,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir,

DIT que cette parcelle sera mise à bail gracieusement auprès des agriculteurs en faisant la demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.